



ASIPE

Comité de direction

Préavis n° 5/2022

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet :

Installation d'affichages numériques frontaux (ANF)

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le Comité de direction a le plaisir de vous présenter le préavis chargé d'équiper les salles de classes restantes primaires et secondaires de l'ASIPE d'affichage numériques frontaux (ANF).

1. Préambule

Comme le prévoit le programme de législature 2021-2026 au niveau des investissements, le Comité de direction (ci-après CoDir) soumet au législatif le projet d'équiper les salles de classes de l'ASIPE d'affichages numériques frontaux, appelés autrefois tableaux interactifs (TBI). Le programme d'investissement prévoit un montant de 330'000 CHF estimé en automne 2021 sur la base des chiffres du projet des Rammes.

Depuis, à la fois la crise sanitaire et la guerre en Ukraine ont eu des impacts importants sur la hausse des prix, des matières premières, ainsi que les composants électroniques. Sur la base du rapport de la Commission de gestion (CoGes) du 21 avril 2022 traitant des comptes 2021, plus particulièrement sur le vœux n°5¹, le Comité de direction a décidé d'équiper toutes les classes, même celles dont l'avenir est incertain à moyen terme. Ceci représente 17 ANF supplémentaires par rapport au plan d'investissement de la législature, en tenant compte des 4 ANF sur roulettes.

Dans cadre de la plate-forme canton-communes, un accord a été trouvé s'agissant des constructions scolaires et des équipements, ce qui a abouti à un Règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires du 29 avril 2020². A son article 6, le règlement définit que le département fixe les standards d'affichages numériques en lien avec les objectifs pédagogiques. Il est aussi défini que ce sont les communes qui sont en charge de l'achat des ANF pour un forfaitaire maximum de 2'500 CHF l'unité avec une durée d'amortissement en principe de 8 ans.

Si la question d'équiper les salles de classes par des écrans fait encore largement débat³ tant chez certains enseignants⁴ que chez des spécialistes de la santé⁵, la solution qui est proposée ici prévoit non seulement un écran, mais également des tableaux blancs pour l'écriture.

Le département a rédigé une décision n°184 entrée en vigueur le 22 juin 2021 sur ce sujet. En plus des éléments déjà cités dans le règlement, la décision définit le standard minimal attendu, à savoir :

¹ Vœux no 5 : que l'ASIPE équipe rapidement toutes les classes de tableaux numériques. Pour les bâtiments dont le sort à long terme est encore incertain, ces tableaux peuvent être amovibles (sur roulettes) afin de les transférer ultérieurement et de garder une certaine flexibilité.

² RCSPS ; BLV 400.01.3

³ 24 Heures du 7 octobre 2022, écoles vaudoises, « Les syndicats veulent stopper l'éducation numérique ».

⁴ RTS, Forum du 8 février 2022- Le numérique est-il trop présent à l'école?

⁵ [Nouveau désaveu pour le numérique à l'école à Genève - rts.ch - Genève](https://www.rts.ch/fr/actualites/Genève/Genève-les-scolaires-ont-encore-une-fois-remis-en-cause-le-numérique-a-l-école)

- La diagonale du dispositif doit être comprise entre 84 et 86'' et permettre d'assurer un confort visuel pour les élèves et les enseignant-e-s (notamment un grand angle de visionnage, un verre trempé et antireflets, etc.) ;
- Au niveau de la connectique, le dispositif doit proposer au minimum 2 entrées HDMI et 1 prise audio en sortie, pour permettre l'installation d'une barre son ou d'haut-parleurs éventuels.

2. Objet du projet

Le produit retenu correspond au modèle qui équipe les salles de classes du bâtiment dernier né de



l'ASIPE, Les Rammes, en fonction depuis août 2021. Il s'agit d'ANF conformes à la directive du DFJC, monté sur un châssis permettant de montrer et descendre l'écran, avec deux volets latéraux de tableaux blancs, qui peuvent être fermées sur l'écran ANF, comme sur la photo ci-contre.

Le réel enjeu consiste à relier ces tableaux en électricité et avec les connexions au réseau dans les bâtiments qui n'ont pas été prévus pour cela à la base en raison de leur ancienneté.

L'acquisition des écrans se fera via le canton pour un montant forfaitaire de 2'300 CHF comme pour Les Rammes. C'est la société Embru qui a remporté l'appel d'offre du canton et qui sera donc le fournisseur. Le châssis proposé par la société Mobil Galmar qui collabore déjà avec l'ASIPE est une solution avantageuse économiquement et sa structure permet d'être adaptée à des écrans de tailles différentes, ce qui est un gage de sécurité sur l'adaptabilité des produits, évoluant chaque année.

Concernant l'aspect quantitatif, le tableau ci-dessous résume les besoins dans le cadre de ce projet :

Nom du bâtiment	Maître d'ouvrage	Nombre de classe total	Nombre de classe à équiper d'ANF	ANF mobile	Remarques
DLT	ASIPE	24	17	1	
La Passerelle	ASIPE	2	2	0	Pas nécessaire.
Le Château	Payerne	8	7	0	Pas d'ascenseur.
Ancien Hôpital	Payerne	4	4	0	Pas nécessaire.
Les Rammes	ASIPE	21	0		Equipé depuis la construction en 2021.
Les Rammes (Pavillon)	Payerne	8	8	0	Pas nécessaire.
Les Rammes (provisoire)	ASIPE	6	0	0	Il s'agit de salle de dégagement et de deux salles pour des étudiants de la Broye
Collège de Grandcour	Grandcour	4	0	2	Un écran par étage.
Collège de Corcelles	Corcelles	12	0	0	Pas nécessaire.
Provisoire de Corcelles	ASIPE	2	0	0	Le bâtiment sera supprimé en 2026.
Ancienne Promenade	Payerne	13	6	0	Pas d'ascenseur
Nouvelle Promenade	Payerne	20	18	1	

Promenade Moderne	ASIPE	13	0	0	Toutes les salles sont équipées depuis 2015.
Pavillon Promenade	Payerne	4	4	0	Pas d'ascenseur
Pavillon des Biches	Payerne	2	0	0	Le bâtiment sera changé prochainement. Il s'agit de salles de dégagement.
Total :		143	66	4	

Dans le dessein d'optimiser la couverture wifi dans les bâtiments de l'ASIPE, le Comité de direction souhaite profiter de ce préavis pour équiper certaines salles de classe avec une antenne permettant le déploiement de l'éducation numérique dans les meilleures conditions. Les normes sont définies par le Centre informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire. C'est également ce centre qui est en charge de l'exploitation et la distribution des tablettes pour les classes.

L'installation des antennes sera effectuée par le service informatique de la commune de Payerne, comme c'est le cas depuis plusieurs années. Actuellement le bâtiment DLT (Derrière la Tour) a besoin de 10 antennes supplémentaires pour des classes, 1 antenne à la Passerelle et 4 à la Promenade Moderne.

3. Financement

Comme indiqué plus haut, le prix d'un ANF est de 2'300 CHF l'unité. A cela s'ajoute la structure châssis, ainsi que du petit matériel comme des câbles, etc. Ceci peut être résumé ci-dessous :

Articles / prestations	Quantité	Prix unitaire (TTC)	Total :
ANF : Promethean ActivPanel 86''	70	2'300 CHF	161'000 CHF
Châssis mural avec deux volets	66	2'365 CHF	156'090 CHF
Châssis à roulette sans volet, y compris montage	4	1'900 CHF	7'600 CHF
Démontage et évacuation des tableaux noirs existants	66	320 CHF	21'120 CHF
Frais de livraison et installation (forfait)	66	800 CHF	52'800 CHF
Frais d'installation électriques et réseau	66	1'000 CHF	66'000 CHF
Peinture et réparation des murs selon les besoins	66	200 CHF	13'200 CHF
Antennes wifi	15	1'000 CHF	15'000 CHF
Installation des antennes (forfait)	15	100 CHF	1'500 CHF
Total intermédiaire (TTC) :			494'310 CHF
Frais divers et imprévus total (±5%) :			24'690 CHF
Total :			519'000 CHF

Le Comité de direction a décidé que quel que soit le maître d'ouvrage, l'achat des ANF est de compétence de l'ASIPE. En vertu des statuts de l'association, les charges d'investissement reviennent dans tous les cas à l'ASIPE dans le cadre du budget de fonctionnement. Les frais d'installation sont également à la charge de l'ASIPE.

Pour terminer ce point, un projet est en cours pour envoyer les tableaux noirs existants dans des écoles au Togo. Ceci ne coûtera rien l'ASIPE, les frais de transports sont assurés par une association suisse. Dans tous les cas, si le projet ne devait pas se faire, le budget ci-dessus, prévoit leur élimination.

4. Planification

Si le présent préavis est accepté par le Conseil intercommunal, les offres préalablement demandées seront confirmées très rapidement et la marchandise réservée pour l'ASIPE en été 2023.

Les travaux sont prévus pour les vacances scolaires entre juillet et août 2023, sous réserve des délais de livraison et la disponibilité des entreprises d'installations électriques. Certains travaux électriques pourront déjà être anticipés durant les vacances de février et de Pâques 2023 afin de gagner du temps. En raison des travaux prévus sur le bâtiment de la Nouvelle Promenade à Payerne⁶, l'installation des ANF seront probablement décalées en été 2024, voire 2025 selon les avancements. Les commandes seront donc adaptées aux délais.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu	le préavis n° 5/ 2022 du Comité de direction de l'ASIPE
Ouï	le rapport de la commission chargée d'étudier ce budget
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1	d'approuver un crédit d'investissement d'un montant de de 519'000 CHF dans le cadre d'un plafond d'endettement ;
Article 2	d'autoriser le Comité de direction à porter le montant total du préavis de 519'000 CHF au bilan et de l'amortir sur une durée de 8 ans ;
Article 3	d'autoriser le Comité de direction à contracter un crédit aux meilleures conditions du marché.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 24 octobre 2022.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi

⁶ Un préavis est prévu pour le Conseil communal de Payerne début 2023.